



**Mise en œuvre et suivi des  
accords-cadres mondiaux (ACM) :**  
**Liste de contrôle d'IndustriALL Global Union  
à l'attention des organisations affiliées**

- 1. Compilation et mise à jour de la liste des filiales de l'entreprise concernée dans le pays :**
  - a. Vérifier avec le Secrétariat d'IndustriALL
  - b. Vérifier sur le site web de l'entreprise concernée
  - c. Vérifier avec les organisations locales
- 2. Cartographie de la présence syndicale :**
  - a. Vérifier la présence d'un syndicat au sein de la filiale concernée
  - b. Si oui, déterminer de quel syndicat il s'agit en renseignant les détails correspondants et recueillir des données
  - c. Si non, vérifier si une campagne de syndicalisation a déjà été menée au niveau de l'usine et, si oui, recueillir des informations expliquant les raisons de cet échec.
- 3. Sensibilisation à l'égard des accords-cadres mondiaux (ACM) au niveau des filiales :**
  - a. Vérifier s'il existe une version de l'ACM en question dans la langue locale
  - b. Vérifier si elle a déjà été annoncée et/ou distribuée aux travailleurs
  - c. Vérifier si la direction de l'usine concernée est au fait de l'existence d'un accord mondial
- 4. Respect des dispositions de l'accord-cadre mondial :**
  - a. Vérifier si l'usine concernée agit conformément aux dispositions de l'accord mondial
  - b. Dans la négative, essayer d'identifier les principales violations des dispositions de l'accord mondial
  - c. Communiquer avec IndustriALL pour discuter de la procédure de remontée des paliers hiérarchiques en vue de mettre fin aux violations / d'élaborer un plan d'actions correctives (PAC)

permettant de résoudre les problèmes. Dans un premier temps, les problèmes doivent être abordés à l'échelle locale ou nationale. Ce n'est qu'après l'échec de toutes les tentatives de résolution déployées au niveau local ou national qu'une approche régionale ou centrale sera envisagée.

**5. Fournisseurs et sous-traitants :**

- a. Vérifier qui sont les fournisseurs et sous-traitants de l'entreprise, en renseignant les détails correspondants
- b. Vérifier si les fournisseurs et sous-traitants sont syndiqués ou non, et recueillir les données correspondantes
- c. Vérifier s'il a été fait part de l'ACM aux fournisseurs.

**6. Activités de renforcement syndical :**

- a. Vérifier si les syndicats sont reconnus dans l'ensemble des filiales et s'ils ont les moyens de mener des actions syndicales
- b. Dans la négative, déterminer quelles sont les activités de renforcement syndical nécessaires, par ex. le renforcement des capacités, le développement organisationnel
- c. En présence de plusieurs syndicats dans les filiales, essayer d'unifier ces structures ou de mettre au point une plateforme de négociation commune

**7. Plans de syndicalisation :**

- a. Si les employés d'une filiale ne sont pas syndiqués, élaborer une stratégie de syndicalisation avec IndustriALL
- b. En présence d'une usine syndiquée, vérifier la composition de l'effectif syndiqué en vue d'accroître la densité syndicale

**8. Participation au réseau syndical :**

- a. Vérifier si un réseau syndical existe
- b. Vérifier également la présence éventuelle d'un CEE
- c. Entrer en contact avec IndustriALL pour rejoindre et/ou former un réseau

**9. Rapports :**

- a. Rapporter les événements concernant l'usine en question
- b. En cas de conflit, consulter la Charte de solidarité d'IndustriALL

**10. Contrôle régulier de la mise en œuvre de l'ACM par ses signataires.**